

COMMUNE
de
LIMERSHEIM
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil
Municipal élus :**
15

**Nombre de membres qui se
trouvent en fonction :**
15

**Nombre de membres présents ou
représentés à la séance :**
14

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **7 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le sept juin

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

Etaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire

MM. Pierre **GIRARDEAU** et Bernard **HURSTEL**, Adjoints au Maire

Mmes Carole **BOIZET**, Adélaïde **KIENTZI**, Caroline **MUTSCHLER** et Bernadette **SEURET**

MM. Jérémy **DIEBOLT**, Quentin **FENDER**, Hervé **HEITZ**, Guillaume **LUTZ**, Philippe **SCHAAL** et Arnaud **WACHENHEIM**

Absents excusés :

Mme Anita **ECKERT**

M. Mathieu **FOESSEL**

Absents non excusés : *Néant*

Procurations :

M. Mathieu **FOESSEL** pour le compte de Hervé **HEITZ**

**N°01/02/2021 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

N°02/02/2021 **RYTHMES SCOLAIRES**
DEMANDE DE DEROGATION A COMPTE DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire expose

Depuis la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, une dérogation au principe général d'organisation du temps scolaire consistant en la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours est rendue possible.

Ces dérogations ont été accordées pour une durée de 3 ans et ont pris fin à la rentrée 2020, avec une clause de reconduction tacite d'une durée supplémentaire d'une année.

Une nouvelle procédure de reconduction pour une durée de 3 ans, à compter de la rentrée 2021, est nécessaire.

Aussi, comme en 2017, il convient pour chaque commune d'adresser la demande du Maire ainsi que les délibérations des conseils d'école au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)

Le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce pour la poursuite de la semaine de 4 jours.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code de l'Education,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

CONSIDERANT les intérêts des élèves de la Commune de Limersheim,

CONSIDERANT le courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) en date du 13 avril 2021,

APRES AVIS FAVORABLE du Conseil d'Ecole en date du 21 mai 2021, proposant :

- Le maintien de la semaine des 4 jours
- avec le maintien des horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<i>Matin</i>	8h15 à 11h45	8h15 à 11h45	8h15 à 11h45	8h15 à 11h45
<i>Après-midi</i>	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00
TOTAL	6h00	6h00	6h00	6h00

APRES avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

ÉMET

un avis **FAVORABLE** au renouvellement de la dérogation pour la semaine de 4 jours avec les horaires défini ci-dessus.

CHARGE

le Maire ou l'Adjoint Délégué d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 5 juillet 2021, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 03 et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX